

Les Échos

JUILLET/AOÛT
2011



Lauranais

JOURNAL D'INFORMATIONS MUNICIPALES

Les déficits publics atteignent des sommets : pour 2010, l'INSEE les estime à 136,5 milliards d'euros soit 7% du PIB (produit intérieur brut). La dette publique cumulée s'élève à 1591,2 milliards d'euros au 31 mars 2011, soit 81,7% du PIB.

Pour remédier à cela, l'État dispose de différents leviers : augmenter les entrées fiscales et réduire les dépenses. Il peut, par exemple, revenir sur quelques dispositions d'allègements fiscaux dont les compensations escomptées sont loin d'être atteintes. Je pense en particulier à la baisse de la TVA dans la restauration qui devait se traduire par des embauches et une baisse des tarifs pratiqués.

Nos dirigeants ont fait le choix de s'en tenir strictement à la réduction des dépenses. Les services publics coûtent cher et puis, il y a trop de fonctionnaires, « voila pourquoi votre fille est muette » comme faisait dire le grand Molière à Sganarelle.

Le ministère de l'Éducation nationale emploie trop de fonctionnaires : il faut en

réduire le nombre. Ceci est bel et bon mais encore faut-il répartir intelligemment l'effort, ce qui n'est pas le cas. Ainsi, le gouvernement annonce-t-il la suppression de 9 000 postes d'enseignants du premier degré qui conduira à la disparition de 1 500 classes, surtout dans nos villages. Ce faisant, l'État contredit ses engagements, en particulier la charte sur les services publics en milieu rural. On sait qu'il ne faut pas accorder trop de prix à ces chartes ou autres plans... ni même aux engagements solennels. Dernier exemple : « à la rentrée 2012, il n'y aura aucune fermeture de classe dans le primaire ».

De plus, le refus de comptabiliser les enfants de moins de 3 ans, qui sert à justifier des suppressions de postes, contredit un autre engagement de l'État : incorporer les enfants de moins de 3 ans dans les écoles en cas d'« environnement social difficile ». Encore une disposition qui rendra moins crédible les engagements du gouvernement envers les collectivités locales.

Mais convient-il de maintenir des écoles en milieu rural ? et la question se pose aussi pour les hôpitaux, la Poste, les gendarmeries, les services fiscaux, les banques, les assurances et tout ce qui permet la survie d'une certaine France, celle des villages et des bourgs. Au nom de la rationalité, on regroupe tout ce qui peut l'être, ce qui vide les territoires de leur substance. À ce rythme, nos campagnes disparaissent. Nous risquons fort de le regretter, car il n'est pas prouvé que les grandes structures administratives sont de meilleure qualité que les plus petites.

Et pourquoi ne devrait-on plus vivre en milieu rural ? Au nom de quel sacro saint principe ?

Par ces fermetures successives, on assiste à la destruction programmée, consciente ou pas, en tout cas voulue par une élite frappée d'autisme, de notre monde rural qui constitue pourtant une partie importante de notre pays.

Jean Loubat, Maire de Laure

LE POINT SUR LES RÉFORMES TERRITORIALES

Nos collectivités ont été concernées par 2 importantes réformes.

- La première découlait de la suppression de la taxe professionnelle et venait modifier le panier de ressource des communes, intercommunalités, départements et régions. Nous n'en connaissons pas encore les conséquences pour les différentes structures.

- La seconde concerne plus précisément l'intercommunalité. Il s'agit d'achever la carte intercommunale par le rattachement des communes isolées à des EPCI (*), de rationaliser le périmètre des EPCI à fiscalité propre existants et de simplifier l'organisation par la suppression des syndicats devenus obsolètes.

La communauté de communes du Haut-Minervois dont nous sommes membres a, depuis de longs mois, engagé une réflexion avec les communautés voisines. Nous avons même été les moteurs de cette démarche qui visait à se regrouper en une vaste structure rurale, allant du Ginestacois aux berges de la Clamoux et de la RN 113 au sommet de la Montagne noire. Nous cherchions

à atteindre une taille suffisante pour, malgré le recul prévisible des participations financières publiques, être en mesure de continuer à servir les populations et, si possible même, d'améliorer le service rendu. Aujourd'hui, force est de constater que le Ginestacois a préféré rejoindre le Grand Narbonne, que le Minervois héraultais a choisi de demeurer dans son département et que plusieurs communes qui constituent le Piémont d'Alaric, un temps intéressées par la démarche, se tournent plutôt vers la communauté d'agglomération du Carcassonnais. Les Conseils municipaux vont avoir à choisir entre plusieurs solutions. Ils ne disposent que de quelques semaines. Il est souhaitable que tous les élus du Haut-Minervois fassent le même choix car, unis, ils seront mieux entendus, leur seule motivation doit être le service des populations de ce territoire. C'est cette voie que les élus lauranais vont privilégier.

(*) EPCI : Établissement public de coopération intercommunale (communautés de communes ou d'agglomération, métropoles, syndicats intercommunaux...).

PLAN D'ACTION DU SYNDICAT MIXTE DES MILIEUX AQUATIQUES ET DES RIVIÈRES

En créant le Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières (SMMAR) en mai 2002, l'État et le conseil général de l'Aude ont doté notre département d'un outil apte à conduire un plan d'actions de prévention des inondations.

Ses objectifs :

- Restaurer et préserver les cours d'eau.
- Protéger les lieux habités en ralentissant au maximum l'eau en amont.
- Sensibiliser la population par l'information et entretenir la mémoire du risque.
- Aider les communes à réaliser leur plan de sauvegarde et à informer les populations.

Le SMMAR fédère 18 syndicats de bassins regroupant 470 communes et leur fournit une assistance technique, financière, juridique et administrative afin de les soutenir dans la réalisation des études et des travaux.

Depuis la mise en place de ce dispositif, plus de 52 millions d'euros ont été investis pour renforcer la sécurité des Audois : cet investissement comprend les 3 000 km de berges restaurées, une centaine d'hectares de rétention d'eau aménagés, 130 plans communaux de sauvegarde élaborés, 800 repères de crues confectionnés et localisés.

Notre commune est membre de deux syndicats de bassin :

- Le syndicat mixte des Balcons de l'Aude.
- Le syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique du bassin de l'Argent double.

Le syndicat mixte des Balcons de l'Aude, qui siège est à la mairie de Laure, est en charge du bassin versant de l'Etang de Marseillette dont la superficie dépasse les 135 km². Il a comme objectif de gérer le risque d'inondation, de valoriser, préserver et restaurer le milieu naturel.

Depuis sa création, en 2004, le syndicat a élaboré un schéma d'aménagement, mis en route un programme pluriannuel d'entretien des cours d'eau concernés et engagé une démarche de construction de dispositifs de protection des zones habitées (bassins de rétention des Arques sur la commune de Laure et sur le ruisseau du Canet en amont de Badens, réfection de la digue en amont d'Aigues vives...)

Des études sont menées concernant la tenue de la digue du plan d'eau de Laure lors des épisodes pluvieux les plus importants et la pertinence du maintien ou de l'arasement des digues bordant les cours d'eau dans les zones de plaine.

L'ÉTÉ EST LÀ

Les beaux jours arrivent. Vive les vacances. C'est le moment de se comporter de façon responsable et d'être toujours plus respectueux des règles élémentaires du savoir vivre ensemble. Voici quelques pistes soumises à votre réflexion.

– Tout d'abord concernant les déchets ménagers, pour les mois de juillet et août, la collecte aura lieu les mardi, jeudi et samedi sur le village(*). Pour éviter les odeurs désagréables, mettez les déchets dans les sacs noirs distribués gratuitement par les mairies. N'hésitez pas à en demander s'il vous en manque. Le verre doit être placé dans les colonnes à verre (se renseigner sur leur localisation). Si le conteneur est plein, cherchez-en un à proximité où vous pourrez mettre votre sac sans le livrer aux chiens et chats qui ne manqueront pas de les déchiqueter s'ils en ont l'occasion. Ne vous débarrassez pas d'objets encombrants en les plaçant à côté des conteneurs : ils ne seront pas collectés. Emmenez-les à la déchetterie. Si cela vous est impossible, les services municipaux viendront les chercher sur simple demande.

– Contrairement à ce que d'aucuns semblent penser, la propreté de « son devant de porte » échoit à l'occupant du logement. Ne pas se contenter du passage des services municipaux.

– Conseil aux propriétaires de chiens : profitez des beaux jours pour aller faire des petites ballades avec votre animal. Pensez un peu à lui ! Il en sera tellement heureux car il préfère, et de loin, ces moments de liberté à l'obligation qui lui est faite de se soulager, seul et malheureux devant la porte de vos voisins. Et puis la marche est un exercice des plus salutaires pour vous. Croyez-moi, vous y prendrez goût.

– L'été, sous nos climats, on vit fenêtres ouvertes pour profiter du moindre souffle d'air. Veillez à ne pas gêner le voisinage en étant bruyants aux heures calmes de la journée et de la nuit. N'oubliez pas d'expliquer et d'exiger le même comportement à vos enfants.

– L'été, il y a encore plus de véhicules que d'habitude dans nos rues. Faites en sorte de ne pas stationner de façon gênante. Pensez à une toujours possible intervention des services de secours.

...Du bon sens, rien que du bon sens. Mais comme cela semble difficile à certains d'entre-nous !

(*) Les jours de collecte sont différents dans les domaines. Se renseigner au 04 68 78 10 85.

MODIFICATION DES HORAIRES D'OUVERTURE DU SECRÉTARIAT DE MAIRIE

Pendant la période des congés, le secrétariat sera ouvert au public, tous les jours ouvrables, de 9h à 12h et de 16h à 18h.

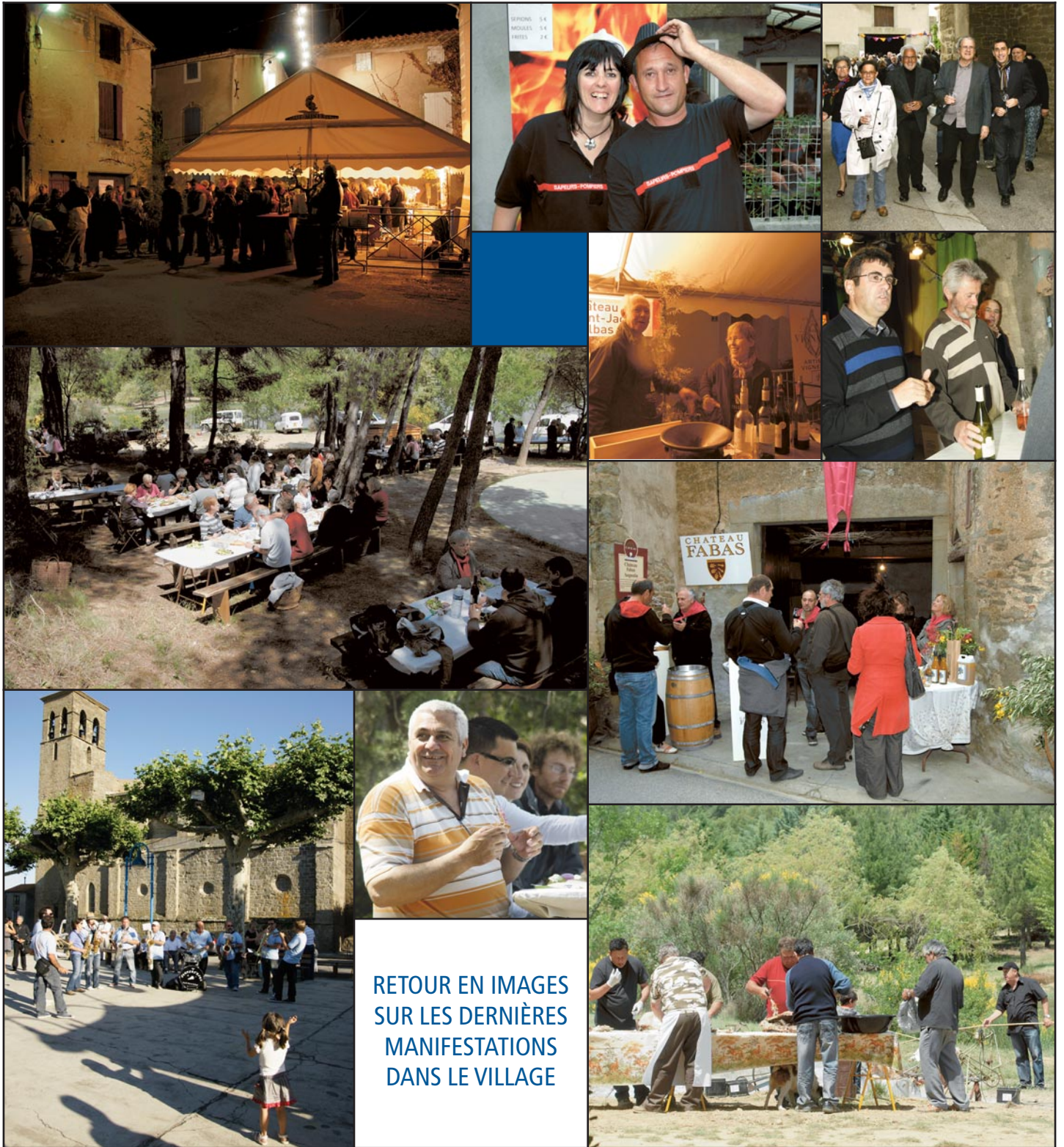
OPÉRATION FAÇADE

Mise en place par délibération du 17 avril 1997 avec le concours d'ASFODEL, ce dispositif était en sommeil depuis quelques années. Le Conseil municipal a décidé de réactiver cette mesure d'incitation financière à la réfection des façades. La Commission municipale créée à cet effet a rendu son rapport qui sera présenté au Conseil municipal lors de sa prochaine séance.

Les administrés pourront prendre connaissance des nouvelles dispositions et retirer leur dossier en Mairie, dès le 1er septembre 2011.

RÉUNION PUBLIQUE DU 24 JUIN

Comme chaque année, la situation financière de la Commune et les choix budgétaires du Conseil municipal, ont été présentés au public. Nos concitoyens présents ont vivement apprécié la clarté des explications fournies par Emile Raggini, l'adjoint aux finances. La présentation pédagogique des documents a permis à l'auditoire de mieux appréhender les rouages du budget et de mesurer la difficulté pour une collectivité de notre strate de population



RETOUR EN IMAGES
SUR LES DERNIÈRES
MANIFESTATIONS
DANS LE VILLAGE

d'obtenir l'équilibre budgétaire sans augmenter la pression fiscale, inchangée depuis 2007.

NOTA

Comme chaque année, les Echos ne paraîtront pas au mois d'août. Rendez-vous en septembre.

REMISE DES DICTIONNAIRES

En cette fin d'année, nos enfants de l'école du CM2 ont reçu de la part de la municipalité un magnifique dictionnaire à l'occasion de leur passage en 6^e.



ALERTE SANITAIRE

Vendredi 24 juin, les enseignants ainsi que les jeunes élèves et leurs parents organisaient la kermesse annuelle de l'école. Dès le matin, alors que dans la cour des grands les différents stands commençaient à s'animer, une rumeur se propageait : une épidémie frappait les enfants de l'école de Laure. Neufs enfants étaient souffrants. Renseignements pris auprès des enseignants : depuis quelques jours des élèves présentaient les symptômes d'une gastro-entérite. Interrogé, le médecin confirmait le fait, ajoutant que d'autres personnes, hors de l'école, présentaient les mêmes signes et que l'affection ne paraissait pas plus virulente qu'à l'accoutumée. Toutefois, ce matin-là, deux enfants montraient des signes différents : poussées de fièvre, nausées, syncope...

L'inquiétude des parents était palpable. Et puis la rumeur enflait : l'état sanitaire de l'eau était mis en cause : on tenait le coupable. Et les responsables ne faisaient rien !... Il est vrai que, depuis quelques semaines, la presse relate à juste titre, les dégâts provoqués par la bactérie *Escherichia coli*, également appelée *E. coli*. C'est une bactérie intestinale des mammifères, très commune chez l'être humain. Cependant, certaines souches d'*E. coli* peuvent être pathogènes entraînant alors des gastro-entérites, infections urinaires, méningites, ou septicémies.

Les élus municipaux, alertés, prirent la mesure de l'événement. D'abord, la Lyonnaise des eaux, société fermière de notre réseau d'alimentation en eau potable fut alertée et un prélèvement, en vue d'analyse, lui fut demandé. Ensuite, la Préfecture de l'Aude et l'Agence régionale de la Santé furent prévenus. Pendant quelques heures, Laure devint le centre d'intérêt de tous ceux qui ont en charge la sécurité des populations à l'échelle de la région Languedoc-Roussillon.

Pour finir, les deux enfants qui présentaient des signes différents furent hospitalisés : le verdict tombait dans la soirée. Ils souffraient d'un début d'angine !

Quant aux autres, ils vont bien. L'analyse réalisée sur l'eau potable nous est parvenue le lendemain : comme on pouvait s'y attendre, les résultats sont normaux.

La tension est aujourd'hui retombée...

Mais il est demandé aux parents d'enfants souffrants, de ne pas les envoyer à l'école car le risque est grand de voir la maladie transmise aux camarades.

TÉLÉVISION NUMÉRIQUE TERRESTRE (TNT)

Le 29 novembre 2011, le système de télévision analogique sera arrêté. Le nouveau système, numérique, sera alors mis en œuvre. Les téléviseurs anciens seront alors inopérants.

Pour pouvoir continuer à regarder vos émissions préférées, il faudra, soit acheter un boîtier TNT, capable de permettre à votre ancien appareil de décoder le nouveau signal, soit posséder un téléviseur récent, déjà équipé du système de décodage. Il sera aussi nécessaire quelquefois de changer l'antenne si elle est d'un modèle ancien. Contactez un professionnel. Soyez méfiants envers les démarcheurs s'ils vous contactent. Des aides financières sous conditions de ressources sont accordées (se renseigner en mairie) ainsi que des interventions pour faciliter le réglage de nouveaux matériels.

ENFIN LE HAUT DÉBIT SUR LAURE

Aujourd'hui 7 juillet a eu lieu l'inauguration du NRA ZO de Laure. Sous ce terme un peu barbare (Nœud de Raccordement d'Abonnés en Zone d'Ombre) se cache en fait un tremplin vers l'internet haut débit, voire très haut débit, pour notre commune. Cet équipement va enfin permettre la couverture ADSL de celle-ci. Concrètement, 98,4% de la population pourra désormais profiter d'une connexion ADSL en 512K, 96% en 2 Méga minimum et pour la plupart de nos concitoyens un débit moyen de méga sera possible.

Pour entrer dans ce nouvel espace numérique, il conviendra tout de même d'entreprendre les démarches nécessaires auprès de son fournisseur d'accès.

Enfin il est possible que la migration des lignes en le NRA de Peyriac et celui de Laure génère quelques perturbations du réseau, mais le jeu en vaudra largement la chandelle.

AGENDA

TOUS LES VENDREDIS SOIRS

Concours de pétanque organisés par le club de pétanque de Laure.

MERCREDI 13 JUILLET FÊTE NATIONALE

Rendez-vous au lac dès 16h30 où sont organisés les traditionnels jeux pour enfants. Ensuite, la population est invitée à venir nombreuse, dès 19h30, prendre part à la suite du programme : grillades, feu d'artifice, retraite aux flambeaux et bal républicain sur la place du Ravelin. Animations organisées par le Comité des Fêtes.

JEUDI 14 JUILLET COURSE CYCLISTE

Le 11^e Trophée Cycliste Aude Pays cathare 2011 se déroulera, toute la journée du 14 juillet, des courses (minimes, cadets, juniors et féminines) sur notre village.

MERCREDI 20 JUILLET BALADE AU CLAIR DE LUNE

Balade au clair de lune sur le parcours des capitelles. Départ à 19h devant la mairie, repas tiré du sac, (animation musicale : le piano voyageur), Se munir d'une lampe de poche. Patrimoine Lauranais Tél. 04 68 78 12 74

DIMANCHE 24 JUILLET FÊTE DU PATRIMOINE

Découverte du sentier des Capitelles. Départ devant la mairie à 8h30. Casse-croûte vigneron offert. Le soir, repas guinguette au bord du lac avec animation musicale. Inscription obligatoire avant le 19 juillet auprès de l'Association Patrimoine Lauranais Tél. 04 68 78 12 74.

LUNDI 1^{er} AOÛT ASSEMBLÉE GÉNÉRALE AAVTL

L'association des amis de la vigne et du vin du terroir de Laure organise son assemblée générale à la Maison des Associations à partir de 18h30. Ordre du jour :

- Compte rendu moral et financier,
- Election du bureau pour délibération

DIMANCHE 7 AOÛT SARDINADE

Organisée par l'ACCA de Laure, au bord du lac. Sur inscription 04 68 78 13 24.

DIMANCHE 14 AOÛT COURSE CYCLISTE

Dernière manche du 11^e Trophée Cycliste Aude Pays cathare 2011.

MERCREDI 17 AOÛT BALADE AU CLAIR DE LUNE

Départ à 19h devant la mairie, repas tiré du sac, (animation : le conteur Jean-Jacques Delpoux), balade au clair de lune sur le parcours des capitelles. Se munir d'une lampe de poche. Patrimoine Lauranais Tél. 04 68 78 12 74